

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
16.03.2023

*Publiée le 31.03.2023*

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	31
Titulaires	31
Suppléants	0
Pouvoirs	3
Votants	34

Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Dominique DELIVET

**Délibération n° 2023 / 36**

**Objet : Voiries - Convention de groupement de commandes pour les travaux de voiries 2023**

Le programme « voirie 2023 » doit faire l'objet d'une convention constitutive de groupement de commandes en vue de la passation d'un marché unique relevant des compétences respectives de la CDC et des communes engageant des travaux entrant dans le champ de leurs compétences. Les travaux de voirie relevant de la compétence de la CDC étant supérieurs aux travaux de compétence communale, la CDC est coordonnateur du groupement.

Dans le respect des règles prévues aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique, la convention de groupement, qui charge le coordonnateur du groupement de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire du marché, doit être approuvée et signée avant le lancement de la procédure d'appel d'offres. La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

Il convient d'approuver cette convention pour permettre, en temps venu, le lancement de la consultation. Les communes concernées, à savoir, Argences et Bellengreville devront également approuver cette convention avec le schéma d'intervention.

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés intégralement par la Communauté de communes.

Travaux	Val ès dunes	Commune	Total € TTC
Rue de l'Abbaye à Argences	14 574,00 €	4 118,40 €	18 692,40 €
Rue Victor Chautard à Bellengreville	101 016,60 €	7 871,40 €	108 888,00 €

Mme de GIBON demande pourquoi la part communale de Bellengreville est au prorata si faible par rapport aux travaux prévus par la CDC.

M. le Président indique que des travaux seront également réalisés par Inolya dans les entrées de pavillons, ce qui fait moins pour la commune.

Le réseau de pluvial est effondré et doit être refait. Mais la commune n'est pas encore encline à le refaire. Les discussions sont toujours en cours pour ce projet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

↳ Décide d'approuver ces conventions pour permettre, en temps venu, le lancement de la consultation. Les communes d'Argences et Bellengreville devront également approuver ces conventions avec le schéma d'intervention.

Les estimations prévisionnelles TTC des participations de la CDC et des communes s'établissent comme suit :

Travaux	Val ès dunes	Commune	Total € TTC
Rue de l'Abbaye à Argences	14 574,00 €	4 118,40 €	18 692,40 €
Rue Victor Chautard à Bellengreville	101 016,60 €	7 871,40 €	108 888,00 €

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés intégralement par la Communauté de communes.

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Il est rappelé aux communes concernées que le lancement de la consultation ne pourra se faire qu'à partir du moment où toutes auront délibéré.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Dominique DELIVET



Le Président,  
Philippe PESQUEREL

